

DEC ET N° 86-435 du 21 Octobre 1986

portant approbation du budget de la
Caisse Nationale d'Epargne, exercice
1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU la loi N° 59-40 du 31 décembre 1959 portant création d'une Caisse d'Epargne de la République Populaire du Bénin,
- VU la loi N° 82-008 du 30 décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation, et fixant leurs modalités de gestion,
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU le décret N° 144/PR/MTPTPT du 23 Mai 1961 fixant les modalités de fonctionnement de la Caisse d'Epargne au point de vue administratif et comptable,
- VU le décret N° 84-437 du 27 Novembre 1984 portant nomination, entre autres, du Directeur de la Caisse Nationale d'Epargne,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 24 Septembre 1986,

DECRETE :

Article 1er. - Est approuvé tel qu'il figure en annexe à ce décret, le budget de la Caisse Nationale d'Epargne, Exercice 1986.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

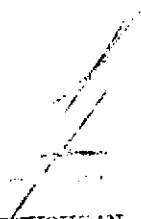
Fait à Cotonou, le 21 Octobre 1986

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre de l'Information
et des Communications,


Edouard ZOBHOUM

MINISTRE INTERIEUR

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 SGOM 4 SED 1 GCONB 1 OGE 3 MIC 4 AUTRES
MINISTERES 24 CEAP 6 CPC 2 PPC 1 CP-ANR 2 DLC-DPE-INSAE-BCP 8 BN-DAN
2 DB-DCF-DTCP-DI 8 CCIB 1 JORPB 1

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

MINISTERE DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

CAISSE NATIONALE D'EPARGNE

-----;

))
/ /) U D G E T ~~SE~~ / ' / - X E R C I C E 1 9 8 6

adopté par le Conseil
d'Administration le 24 Décembre 1985.

approuvé par le Conseil
Exécutif National le 24 Septembre 1986

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET
DE LA CAISSE NATIONALE D'EPARGNE POUR L'EXERCICE 1986

Camarade Président,

Camarades Administrateurs,

Le budget de la Caisse Nationale d'Epargne pour l'exercice 1986, que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen est établi conformément au plan comptable national et comporte deux sections :

- une section Fonctionnement ;
- une section Equipement.

Ce budget est arrêté en Recettes à la somme de 375 232 938 francs, et en Dépenses à la somme de 343 211 561 francs. Il s'en dégage ainsi un excédent prévisionnel de 32 011 377 francs.

1 - Les Recettes

Les Recettes proviennent exclusivement des placements de fonds à la Banque Commerciale du Bénin (BCB) et à la Caisse des Dépôts et Consignations de Paris (CDC).

Les prévisions s'établissent comme ci-après :

- Intérêts créditeurs sur placement à terme à la B.C.B.	375 000 000 Frs
- Intérêts créditeurs sur placement à la C.D.C. de Paris	232 938 Frs
<u>Total des Recettes</u>	<u>375 232 938 Frs.</u>

2 - Les Dépenses de fonctionnement

Les Dépenses de fonctionnement, arrêtées à la somme de 324 994 761 francs, se répartissent globalement comme suit :

- Charge d'intérêts sur les comptes des déposants	225 000 000 Frs
- Frais de personnel	43 766 900 Frs
- Autres frais d'administration	56 227 861 Frs
<u>Total</u>	<u>324 994 761 Frs</u>

3 - Les Dépenses d'équipement

Les dépenses prévues au titre de nouvelles acquisitions et de renouvellement s'élèvent à 18 226 800 francs. En effet, pour assurer la bonne exécution du service, il s'avère nécessaire d'acquérir un certain nombre de mobilier et de matériels de bureau indispensables, et dont la liste est ci-jointe en annexe.

En résumé, le budget prévisionnel de l'exercice 1986 se présente comme ci-après :

Total des Recettes :	375 232 938 frs
Total des Dépenses y compris l'équipement :	<u>343 221 561 Frs</u>
Excédent des Recettes sur les Dépenses :	32 011 377 Frs.

Comme on le constatera, ce budget, par rapport à celui de l'exercice 1985, dont le montant était de 300 337 789 francs, est en augmentation de 74 895 149 francs, soit de 25 %.

Le principal poste de Recettes est celui des Intérêts créditeurs sur les placements à terme à la B.C.B. qui constitue par conséquent l'élément essentiel des produits.

Il y a lieu de rappeler que les fonds ainsi placés à la BCB sont rémunérés à 13,50 %.

En ce qui concerne les Dépenses de fonctionnement, on note que les chapitres suivants ont subi des augmentations notables :

- Chapitre 60 : Intérêts sur compte des déposants. Variation de l'ordre de 20 % correspondant par ailleurs au taux d'évolution de volume des fonds déposés.

- Chapitre 61 : Matières et Fournitures consommées. Variation de l'ordre de 7 % découlant de l'augmentation du trafic et nécessitant une consommation accrue d'imprimés.

- Chapitre 63 : Autres services consommés. Variation de l'ordre de 49 %.

Il convient de mentionner que la rubrique publicité est à la base de cette importante variation. En effet dans le cadre de la dynamisation de la Caisse Nationale d'Epargne, le Conseil d'Administration avait retenu qu'une action de sensibilisation soit déclenchée en direction des masses. A cet effet, il a été soumis au Conseil Exécutif National un programme d'action qui a été adopté, et dont l'incidence financière a été

estimée en conséquence.

- Chapitre 64 : Charges et pertes diverses. Variation de l'ordre de 13 % résultant principalement de l'augmentation de la contribution annuelle de la Caisse Nationale d'Epargne à l'Institut Africain des Caisses d'Epargne.

Les Dépenses d'équipement quant à elles prévoient spécialement cette année le renouvellement du parc des machines NCR actuellement en service. En effet, au cours de l'année 1984, et depuis le début de l'année 1985, ces machines n'ont pas pu fonctionner de façon régulière et satisfaisante suite aux pannes multiples qu'elles ont eues et à la négligence dans l'intervention de la Société CABOMA-NCR pour les remettre en état. On doit noter que sur quatre machines que comporte le parc de la Caisse Nationale d'Epargne dans ce modèle, trois sont complètement amorties et sont pratiquement hors d'usage. La quatrième, une NCR classe 299, acquise en 1983, subit des pannes fréquentes. Dans le même temps la Société CABOMA procède à l'augmentation des redevances d'abonnement desdites machines dont elle n'assure plus correctement la maintenance. Il en résulte un grand retard dans la passation des comptes.

C'est donc en vue d'assurer correctement l'exécution du service qu'un crédit spécial a été prévu pour l'acquisition de trois machines comptables, minimum nécessaire pour résorber le trafic actuel.

Telles sont donc, Camarade Président, Camarades Administrateurs, les grandes lignes du budget de l'exercice 1986 de la Caisse Nationale d'Epargne soumis à votre appréciation.

Prêt pour la révolution !
La lutte continue.

Le Directeur

R E C E T T E S	D E P E N S E S
70 Intérêts Créditeurs PM et Commission 74 Produits et Profits - Divers 77 Intérêts reçus 375 232 938	60 Intérêts Débiteurs 225 000 000 61 Matières et Fournitures Consommées 14 600 000 62 Transports Consommés 2 700 000 63 Autres Services consom- 22 450 000 més 64 Charges et Pertes Diverses 10 700 000 65 Frais de Personnel 43 766 900 67 Intérêts Financiers 100 000 Dotation aux Amortisse- ments 5 677 861 <u>Sous-Total</u> 324 994 761 22 Equipement 18 226 800 Transfert Excédent 32 011 377 Budgétaire <u>Total des Dépenses</u> 375 232 938
<u>Total des Recettes</u> 375 232 938	

I - RECETTES

RUBRIQUES	C R E D I T S A U T O R I S E S
70 <u>INTERETS CREDITEURS ET COMMISSIONS</u> 701 Intérêts et Commissions sur prêts à la C.A.A.	PM
74 <u>PRODUITS ET PROFITS DIVERS</u> 741 Produits des Retenues sur livrets Prescrits 748 Autres Produits et Profits Divers	PM PM
77 <u>INTERETS RECUS</u> 7710 Intérêts Créditeurs sur compte B.C.B. à Vue 7711 Intérêts Créditeurs sur compte B.C.B. à terme 7712 Intérêts Créditeurs sur compte à terme C.D.C. Paris <u>TOTAL DES RECETTES</u>	375 232 938 PM 375 000 000 232 938 <u>375 232 938</u>

II - DEPENSES

R U B R I Q U E S	C R E D I T S AUTORISES
60 <u>INTERETS DEBITEURS</u> 604 Intérêts sur comptes des Déposants	225 000 000 225 000 000
61 <u>MATIERES ET FOURNITURES CONSOMMEES</u> 610 Imprimés et Fournitures Administratives 612 Carburant et Lubrifiants	14 600 000 13 000 000 1 600 000
62 <u>TRANSPORTS CONSOMMES</u> 6210 Frais de Transport 6211 Frais de Séjour et de Mission 628 Autres Frais de Transport	2 700 000 1 500 000 700 000 500 000

63 <u>AUTRES SERVICES CONSOMMES</u>	22 450 000
6310 Entretien et Réparations Immeubles	3 000 000
6311 Entretien et Réparations Mobiliers et Matériels	3 000 000
6321 Rémunérations de Tiers Honoraires et de Commissaires aux Comptes	2 000 000
6328 Autres Rémunérations de Tiers dont Main-d'oeuvre occasionnelle	1 000 000
6380 Publicité, Cadeaux de Livrets, Loterie Gratuite et Cadeaux d'Entreprise	11 000 000
6382 Documentations et Abonnements	150 000
6383 Frais de l'Institut International des Caisses d'Epargne et de l'Institut Africain des Caisses d'Epargne	300 000
6384 Frais de Réception	500 000
6388/1 Divers : Primes d'encouragement aux Receveurs	1 000 000
6388/2 Divers : Habillement du Personnel	250 000
6388/3 Divers : Imprévus	250 000
64 <u>CHARGES ET PERTES DIVERSES</u>	10 700 000
640 Prime d'Assurances	200 000
641 Cotisation et Dons	7 000 000
642 Frais de Fonctionnement des Organes Sociaux	1 000 000
0646 Contentieux et Règlements	1 000 000
647 Oeuvres Sociales - Diverses Fêtes en Faveur du Personnel	1 500 000

65 <u>FRAIS DE PERSONNEL</u>	43 766 900
6500 Salaires, Appointements et Rappels de solde	28 147 500
6501 Responsabilité et Sujétion	780 000
6520 Primes de Rendement et de Productivité	3 000 000
6521 Primes de Technicité et de Mécanographie	1 944 000
6522 Indemnité de Résidence	2 814 750
6540 Prime de Mobylette	60 000
6541 Indemnité de Logement	480 000
6560 Allocations Familiales, O.B.S.S. et F.N.R.B.	5 940 650
6561 Consultations - Hospitalisation	600 000
67 <u>INTERETS ET FRAIS FINANCIERS</u>	100 000
673 Frais Divers de Banque	100 000
<u>DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</u>	5 677 861
<u>SOUS-TOTAL</u>	324 994 761
<u>DEPENSES D'EQUIPEMENT</u>	18 226 800
<u>TOTAL DES DEPENSES</u>	343 221 561
<u>TRANSFERT DE L'EXCEDENT BUDGETAIRE</u> (A transférer au Fonds de Réserve de la C.N.E.)	32 011 377
<u>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</u>	375 232 938

I JUSTIFICATION DES RECETTES BUDGETAIRES

Compte 701 : Intérêts et Commissions sur Prêts à la Caisse Autonome d'Amor-
tissement. P. M.

Compte 741 : Produits des Retenues sur Livrets Prescrits. P. M.

Compte 748 : Autres Produits et Profits Divers. P. M.

Compte 7710 : Intérêts Créditeurs sur Compte à Vue à la B.C.B. P. M.

Compte 7711 : Intérêts Créditeurs sur Compte à Terme à la B.C.B. 375 000 000

Au 30 Juin 1985, le solde du compte B.C.B. à terme était de
2 356 762 026 francs.

Au 31 Décembre 1985, il sera de 2 515 843 463 francs, avec les
intérêts acquis au cours du second semestre de l'année.

A un taux actuariel voisin de 13, 95 %, il peut déjà être
inscrit comme produits d'intérêts le montant de 351 101 678 francs sur ce
capital déposé. S'il faut compter que le compte sera alimenté en fin d'année
1985, et en cours d'année 1986 par les versements d'une partie de l'excédent
des dépôts des clients, il est permis d'inscrire une prévision de produits
d'intérêts créditeurs d'un montant minimum de 375 000 000 francs.

Il y a lieu de noter que ces prévisions ont toujours cerné
la réalité.

Compte 7712 : Intérêts Créditeurs sur Compte à la Caisse des Dépôts et
Consignations de Paris. 232 938

La Caisse des Dépôts et Consignations de Paris rémunère à 10 %
le reliquat de l'ancien dépôt de la C.N.E. auprès d'elle, dont le montant,
au 31 Décembre 1985, sera de 2 329 383 francs.

II JUSTIFICATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Compte 604 : Intérêts sur compte des Déposants 225 000 000

Le taux d'intérêts alloué aux déposants de la C.N.E. est de 7,5 %.

Pour un avoir global des déposants évalué à 3 Milliards de francs, la charge des intérêts s'élève à 225 000 000 francs.

Compte 610 : Imprimés et Fournitures Administratives 13 000 000

Ce crédit couvre trois rubriques :

- l'achat des livrets individuels de caisse d'épargne,
- l'achat des imprimés à l'usage du service et du public,
- l'achat des fournitures de bureau.

1°) En ce qui concerne les livrets, la consommation annuelle avoisine 10 000 (nouveaux livrets terminés à changer).

Le prix d'achat moyen du livret sur le marché étant de l'ordre de 400 francs, un crédit de 4 000 000 francs est nécessaire pour cette rubrique.

2°) Pour les imprimés, il est sollicité un crédit de 6 000 000 francs compte tenu des augmentations du trafic, de façon à pouvoir faire face à toutes les dépenses d'imprimés.

3°) Pour les fournitures de bureau, un crédit de 3 000 000 francs est sollicité.

Total du crédit du compte :

4 000 000 + 6 000 000 + 3 000 000 = 13 000 000 frs.

Compte 612 : Carburant et Lubrifiants 1 600 000

Il est sollicité la redondation du même crédit de 1 600 000 francs pour l'année 1986. Ce crédit couvre à la fois l'achat du carburant et des Lubrifiants.

Compte 6210 : Frais de Transport 1 500 000

En 1986, il est proposé :

1°) La participation d'un délégué de la C.N.E. à la 25ème Assemblée Générale annuelle de l'Institut International des Caisses d'Epargne qui se

tiendra à Rabat (Maroc) du 16 au 18 Avril 1986. Il s'agit d'une réunion statutaire à laquelle sont conviées toutes les institutions de caisse d'épargne membres de l'Institut et qui a pour objectifs de renforcer la coopération entre elles, d'échanger les expériences dans le domaine de leurs activités.

Les frais de transport par avion aller et retour Cotonou-Rabat-Cotonou s'élèvent à 500 000 francs.

2°) La participation du Directeur au séminaire projeté par l'Institut Africain des Caisses d'Epargne à Bangui ou à Brazzaville à l'intention des Directeurs des Caisses d'épargne des pays membres, dont les frais de voyage par avion aller et retour s'élèvent à 300 000 francs.

Le coût total des frais de transport afférents à ces deux missions s'élèvent donc à 800 000 francs.

Pour les frais de transport afférents à d'autres missions imprévues, il est sollicité un crédit de 700 000 francs.

Soit au total 800 000 F + 700 000 F = 1 500 000 Frs

<u>Compte 6211 : Frais de Séjour et de Mission</u>	700 000
--	---------

Pour les séjours relatifs aux missions visées ci-dessus, il est à prévoir des frais de mission pour un montant global de 700 000 francs.

<u>Compte 628 : Autres Frais de Transport</u>	500 000
---	---------

Ce compte a été prévu pour supporter les frais de transport autres que ceux du personnel, notamment ceux des matériels et fournitures, d'articles publicitaires pour les commandes effectuées par la Direction de la C.N.E. Il est souvent débité en fin d'année.

<u>Compte 6310 : Entretien et Réparations d'Immeubles</u>	3 000 000
---	-----------

Cette dotation sert à l'entretien et aux réparations des locaux abritant les services de la C.N.E. Elle sert également à l'achat des produits et matériel d'entretien courant des locaux. L'augmentation à 3 000 000 francs prévoit spécialement la reprise de la peinture à l'intérieur des bâtiments.

.../...

Compte 6311 : Entretien et Réparations du Matériel du Mobilier et de
véhicules 3 000 000

Ce crédit est prévu pour :

- les contrats d'entretien avec la Société CABOMA-NCR des trois machines comptables NCR de passation des comptes pour un montant de 1 555 840 francs.

- les réparations et entretiens des climatiseurs et des ventilateurs.

- les réparations et entretiens des calculatrices, des machines à écrire, d'un duplicateur et d'une photocopieuse.

- les réparations et entretiens de véhicules : achats de pièces détachées, entretiens et vidange.

l'augmentation enregistrée à ce crédit tient compte de la révision à la hausse des contrats des redevances d'entretien par la Société CABOMA.

Compte 6321 : Rémunérations de Tiers - Honoraires 2 000 000

Il est prévu ici la rémunération des deux Commissaires aux Comptes de la C.N.E., ainsi que le paiement éventuel de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration de la C.N.E. :

- Commissaires aux comptes : 600 000

- Jetons de présence, estimation 50 000 francs par
Administrateur et par session : 1 400 000

Compte 6328 : Autres Rémunérations de Tiers - Main d'Oeuvre Occasionnelle
1 000 000

Il s'agit ici d'un crédit destiné à payer les travaux d'inventaire général des comptes qui comporte l'arrêt et la capitalisation de fiches au 31 Décembre. Ces travaux sont effectués après les heures de service ou par un renfort par la main d'oeuvre occasionnelle.

Compte 6380 : Publicité et Etrences - Loterie Gratuite et Cadeaux de Livrets
11 000 000

Ce crédit couvre trois rubriques :

- la publicité.

.../...

- la tombola gratuite.
- la sensibilisation des masses.

1°) La Publicité

- En ce qui concerne la publicité, la Caisse Nationale d'Épargne a passé des contrats avec l'O.R.T.B. et l'O.N.E.P.I. pour la diffusion de "spots" à la radio et l'insertion de planches publicitaires dans le quotidien "EHUZU". Ces contrats nous coûtent actuellement et respectivement 574 080 francs et 1 698 840 francs, soit au total 2 272 920 francs.

Il convient de noter que l'O.R.T.B. envisage la révision à la hausse des prix de ses prestations. Une augmentation du crédit alloué à cet effet s'avère nécessaire, d'où une dotation de 3 000 000 de francs au titre de l'exercice 1986.

- En second lieu la C.N.E. achète des articles servant de : cadeaux d'entreprise (étrennes) en fin d'année pour environ 3 000 000 francs, à titre de publicité.

2°) La Tombola Gratuite de la C.N.E.

Cette tombola constitue un élément attractif qui joue en faveur de la mobilisation de l'épargne, puisqu'elle amène le public à effectuer plus de dépôts dans la période de la campagne. Une dotation de 2 000 000 de francs est inscrite pour être répartie comme lots aux gagnants du tirage au sort.

3°) Sensibilisation

Dans le cadre d'une action de sensibilisation que doit entreprendre la C.N.E. au cours de l'année 1986, une tournée sera effectuée dans toutes les Provinces par des cadres de la C.N.E. au cours de l'année, et c'est en vue de la réalisation de cet objectif qu'il est demandé un crédit spécial de 3 000 000 francs du compte publicité pour mener à bien cette action qui se fera avec la collaboration des autorités locales desdites Provinces.

1°) Publicité

. Contrats O.R.T.B. et O.N.E.P.I. :	3 000 000
. Etrennes :	3 000 000

2°) Tombola Gratuite : 2 000 000

3°) Sensibilisation au sein des masses : 3 000 000

11 000 000 ./.

Compte 6382 : Documentation et Abonnements 150 000

Ce crédit couvre les frais d'abonnement au quotidien "EHUZU", à la revue spécialisée "Le Monde des Caisses d'Epargne", ainsi qu'à l'achat de publications périodiques pouvant intéresser les Services de la C.N.E.

Compte 6383 : Frais des Organisations Internationales 300 000

Le crédit est prévu pour couvrir des frais spéciaux autres que les contributions normales dues aux organismes dans lesquels la C.N.E. a des activités en tant que membre (I.I.C.E., I.A.C.E....)

(Frais de documentation, de réunions).

Compte 6384 : Frais de Réception 500 000

Le crédit sert à payer les frais de réceptions autorisées en faveur du personnel, d'experts et autres officiels dans le cadre des activités de la C.N.E.

Compte 6388/1: Divers : Concours de Primes aux Receveurs 1 000 000

Pour l'attribution de cette prime, il est tenu compte des résultats des opérations effectuées par les bureaux, notamment de l'excédent des versements reçus sur les retraits ou du nombre de billets de tombola remis au cours de la campagne de la tombola gratuite.

Compte 6388/2: Divers : Habillement du Personnel 250 000

Compte tenu de la pratique instaurée dans les services de l'O.P.T. ou l'on coud des effets d'habillement au personnel, le besoin s'est manifesté pour qu'on confectionne des habits et autres fournitures au personnel de la C.N.E. Il s'agit essentiellement de blouses de travail pour les positions salissantes, les mécanographes et les tenues des chauffeurs.

Compte 6388/3: Divers : Imprévus 250 000

Ce crédit a été ouvert pour payer des dépenses imprévues pouvant intervenir au cours de l'année.

Compte 640 : Primes d'Assurances 200 000

Frais d'assurances "Tiers, Vol et Incendie" des deux véhicules de service. En ce qui concerne l'assurance des matériels de service, les démarches sont en cours auprès de la SONAR dont les formules proposées jusqu'ici n'ont pas répondu à nos préoccupations.

Compte 641 : Cotisations et Dons 7 000 000

Ce crédit couvre :

1°) la contribution annuelle de la C.N.E. à l'Institut International des Caisses d'Epargne à Genève, d'un montant forfaitaire de 1 000 frcs suisses, soit environ 200 000 francs C.F.A.

2°) la contribution annuelle de la C.N.E. à l'Institut Africain des Caisses d'Epargne à Cotonou. La part contributive du Bénin à l'Institut pour l'exercice 1986 sera de 6 764 071 francs, sur la base du projet de budget qui nous a été communiqué. C'est pourquoi à ce compte il est prévu un crédit de 7 000 000 francs.

Compte 642 : Frais de Fonctionnement des Organes Sociaux dont le Conseil d'Administration 1 000 000

Ce crédit sert à couvrir les frais d'organisation des séances du Conseil d'Administration.

Compte 646 : Contentieux et Règlement 1 000 000

Ce crédit est prévu pour régulariser les comptes d'épargne litigieux, notamment pour dédommager les clients victimes de fraudes et malversations et pour lesquelles l'Administration se voit obligée de désintéresser les victimes.

Compte 647 : Oeuvres Sociales - Diverses Fêtes en Faveur du Personnel

1 500 000

Sur ce crédit, il est notamment attribué régulièrement aux agents à l'occasion de Noël et du Nouvel An, une somme de 3 000 francs par enfants comme étrennes en vue d'achat de cadeaux pour les fêtes.

L'augmentation à 1 500 000 veut tenir compte du nombre croissant d'enfants. Sur ce crédit également est attribuée une dotation mensuelle de lait à certaines positions de travail du Centre de la C.N.E. ./.

Compte 6500 : Salaires et Appointements - Rappels de Solde 28 147 500

Le crédit sert à payer le traitement du personnel sur la base des indices de solde, et tient compte des avancements qui seront acquis au cours de l'année.

Compte 6501 : Indemnité de Sujétion et de Responsabilité 780 000

Des indemnités mensuelles sont allouées à raison de 20 000 francs au Directeur et de 15 000 francs à l'Agent Comptable.

Pour les Chefs de section, il est prévu une indemnité mensuelle de 5 000 francs à chacun (Secrétariat, Mécanographie, Vérification et Contrôle, Ouverture et Dossiers, Contentieux, et Comptabilité).

Directeur	20 000	x	12	=	240 000
Agent Comptable	15 000	x	12	=	180 000
Chefs section	5 000	x	6 x 12	=	360 000
					780 000

Compte 6520 : Primes de Productivité et de Rendement 3 000 000

Il est sollicité un crédit de 3 000 000 de francs pour payer les primes de rendement au personnel de la Direction de la C.N.E., dans les mêmes conditions que le personnel de l'Office des Postes et Télécommunications.

Compte 6521 : Primes de Technicité et de Mécanographie 1 944 000

1°) La prime de technicité est payée à tous les agents en service à la Direction de la C.N.E., à un taux mensuel de 3 000 francs. Elle concerne 48 agents, d'où $3\,000\text{ F} \times 48 \times 12 = 1\,728\,000$

2°) Quant à la prime de mécanographie, elle est perçue par 6 agents pour le même montant, et avec la même périodicité, d'où :

$3\,000\text{ F} \times 6 \times 12 = 216\,000$

soit au total : 1 944 000 Frs.

Compte 6522 : Indemnité de Résidence 2 814 750

L'indemnité de résidence payée au personnel correspond à 10 % du salaire de base calculée ci-dessus au compte 6500. ./.

Compte 6540 : Indemnité de Vélocomoteur. 60 000

Une indemnité mensuelle de 5 000 frs pour usage de vélocomoteur est accordée à un agent du Secrétariat de la Direction pour amortir les frais d'utilisation de sa mobylette personnelle pour les courses de service.

Compte 6541 : Indemnité de logement. 480 000

Il est alloué une indemnité mensuelle de logement au taux de 20 000 frs chacun au Directeur et à l'Agent Comptable.

20 000 x 2 x 12 = 480 000

Compte 6560 : Allocations Familiales - Cotisations à l'O.B.S.S. et au F.N.R.B. 5 940 650

Pour le paiement des allocations familiales, il est prévu un crédit de 2 000 000 frs.

Pour les cotisations à l'O.B.S.S. et au F.N.R.B., il est prévu globalement un crédit de 3 940 650 frs qui correspond à 14 % des salaires de base du personnel.

Total : 3 940 650 + 2 000 000 = 5 940 650

Compte 6561 : Consultations et Hospitalisations. 600 000

Il est demandé la reconduction d'un crédit de 600 000 frs pour honorer les factures des Centres Hospitaliers et de Soins.

Compte 673 : Frais Divers de Banque. 100 000

Il est régulièrement inscrit un crédit de 100 000 frs à ce compte pour couvrir les frais de banque.

Dotation aux Amortissements. 5 677 861

Le montant de la dotation tient compte du tableau des amortissements. Pour l'année 1986, il a été dégagé un montant de 5 677 861 frs.

..../....

III Dépenses d'Equipement.

18 226 800

Ce crédit prévoit l'acquisition du matériel ci-après :

- 10 armoires à clapets (Section Ouverture et Dossiers):	90 000 x 10 =	900 000
- 2 fichiers en bois pour classement des fiches 98 M :	300 000 x 2 =	600 000
- 1 escabeau :	50 000 x 1 =	50 000
- 3 petits bureaux pour la Mécanographie :	75 000 x 3 =	225 000
- des étagères pour salle des archives :		725 000
- 2 calculatrices de bureau :	60 000 x 2 =	120 000
- 1 fauteuil roulant (Agent Comptable) :	150 000 x 1 =	150 000
- 5 chaises métalliques ordinaires :	20 000 x 5 =	100 000
- 1 climatiseur 2 CV (salle des machines) :	400 000 x 1 =	400 000
- 3 machines comptables marque "Olivetti" du type Audi 5 :	4 985 600 x 3 =	14 956 800
		18 226 800

Transfert Excédent Budgétaire

32 011 377

Entre les Recettes et les Dépenses décrites ci-dessus, il se dégage un écart de 32 011 377 francs.

x

x

x